

DEPARTEMENT
DOUBS

CAISSE DES ECOLES DE VALENTIGNEY 25700

N° d'ordre
17001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Séance du 8 mars 2017

Débat d'Orientations
Budgétaires 2017

Présents : M. le Président – M. PAYOT – Mme PAREDI –
Mme FIEUX - M. JOUET – Mme MOUS – Mme AZEMRI –
Mme KHERBACHE

Excusés : M. BORNAQUE - Mme COLIN – Mme TIMO

Absente : Mme TAILLADE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

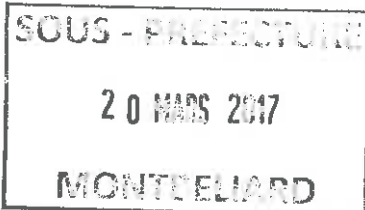
La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (art. L 21312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Ainsi, les membres du comité reconnaissent avoir engagé un débat large et ouvert sur la base du document annexé à la présente délibération.

Ont pris part au débat les 8 membres du comité présents.

Adopté à l'unanimité des membres présents.



- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le Percepteur d'Audincourt,
- **Notifiée** à Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les an, mois et jour que dessus



Le Président,

Philippe GAUTIER.